

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale <sup>de la Section permanente</sup> des monuments naturels et des sites des Pyrénées Orientales dans sa séance en date du 21 Janvier 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'Ermitage St-Vincent et ses abords à ESTAGEL (Pyrénées-Orientales).

Parcelles cadastrales visées:  
I.9.10 et II.

Propriétaire  
La commune d'Estagel

./...

J. 470-43. [36292-2]

**ART. 2.**

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'Estagel (Pyrénées-Orientales)

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 AOUT 1944

Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

*J. Milani*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

Estagel. —

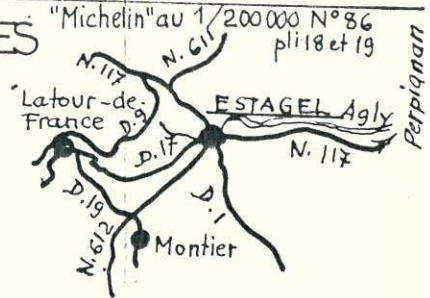
— Ermitage Saint-Vincent et ses abords (parcelles n<sup>os</sup> 1, 9, 10, 11 du cadastre) [S. Ins. : 17 août 1944].

66 PYRENEES-ORIENTALES

# ESTAGEL

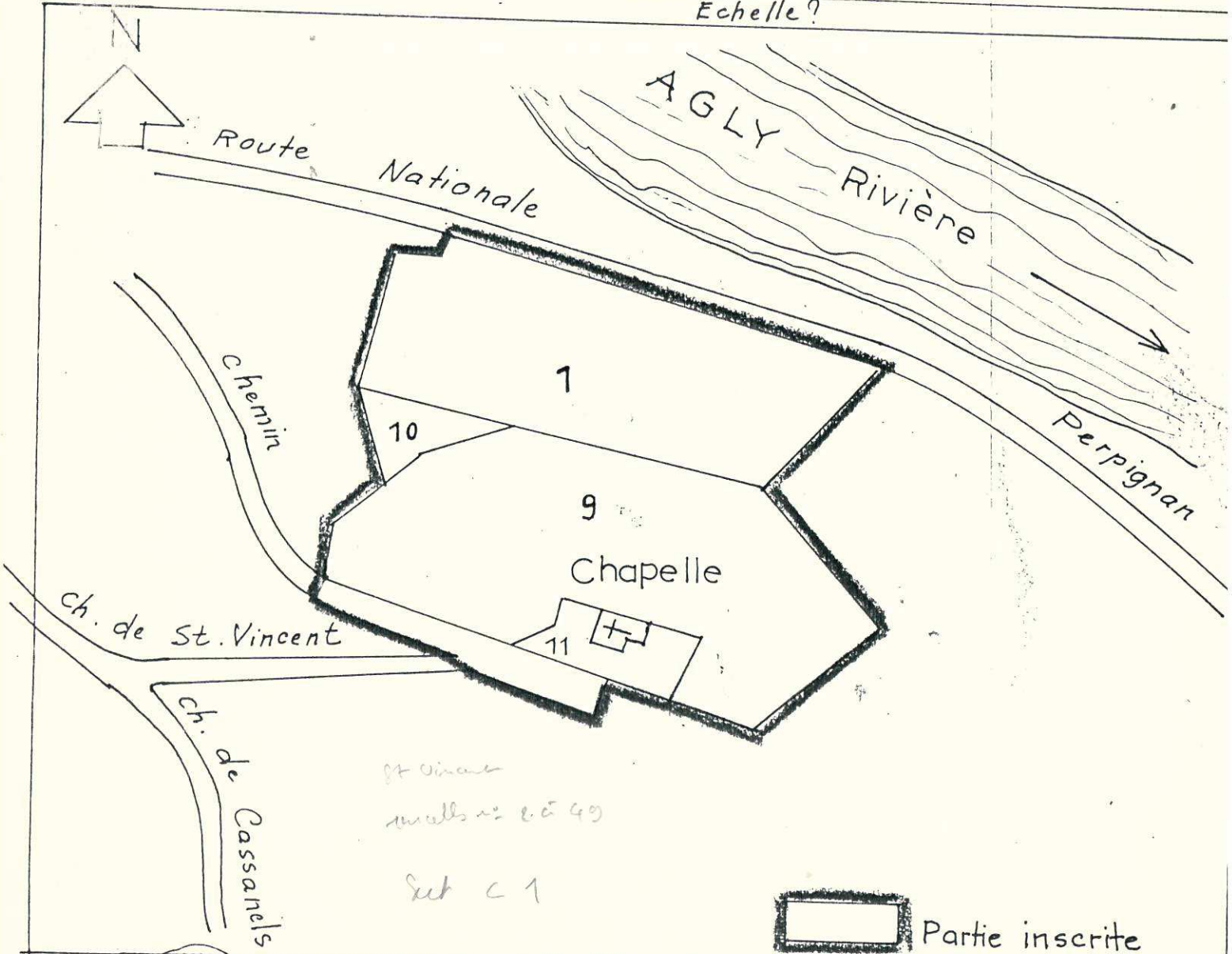
CANTON : LATOUR-DE-FRANCE

ARRONDI : PERPIGNAN



## Ermitage St. Vincent et abords

Echelle ?



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'Ermitage St.-Vincent et ses abords à ESTAGEL (Pyrenées-Orientales )  
Parcelles cadastrales visées : 1. 9. 10 et 11.

( Arrêté du 17 Août 1944 )

N<sup>o</sup> 1

5<sup>e</sup> COMMUNE

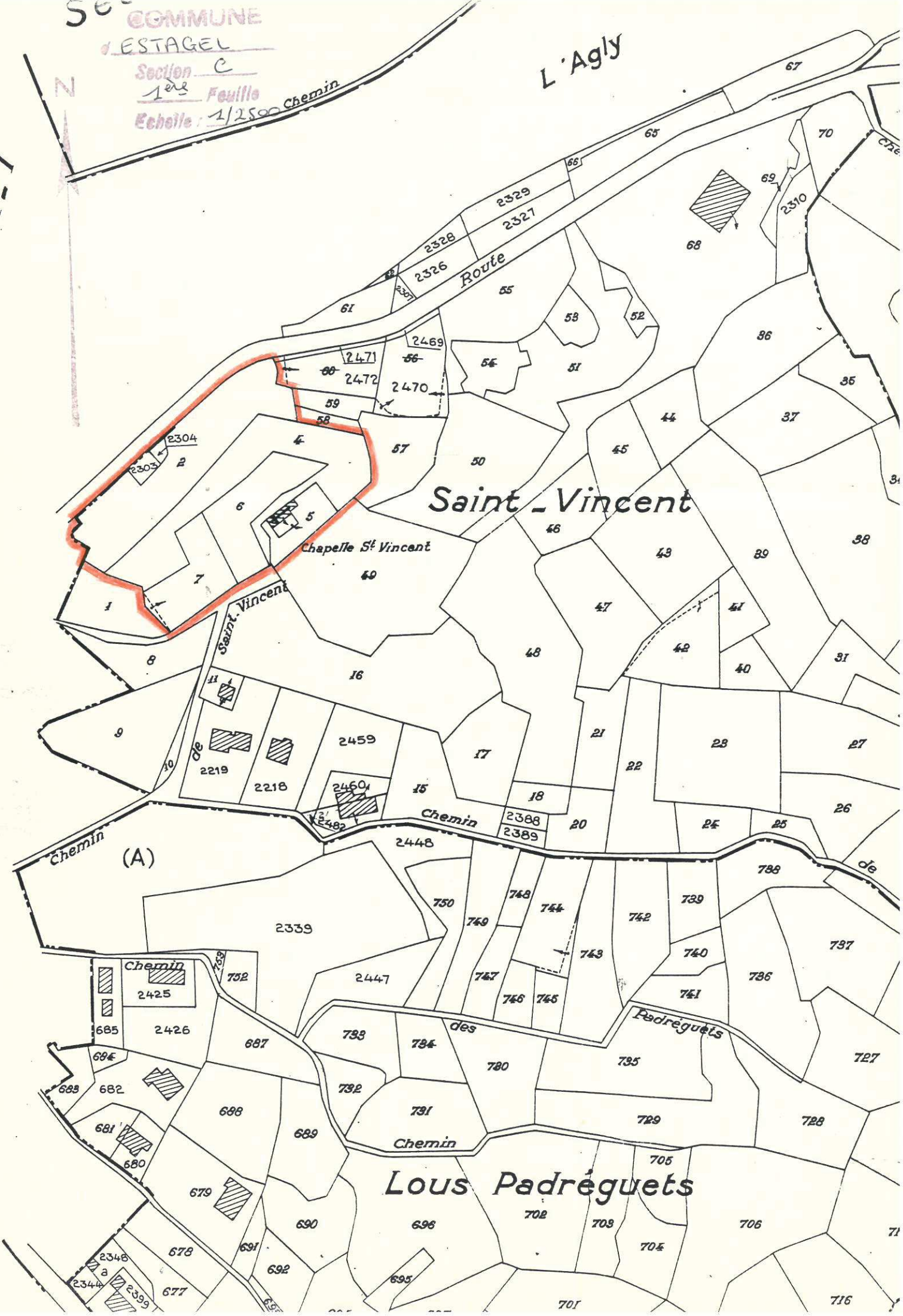
ESTAGEL

Section C

1<sup>er</sup> Feuille

Echelle: 1/2500

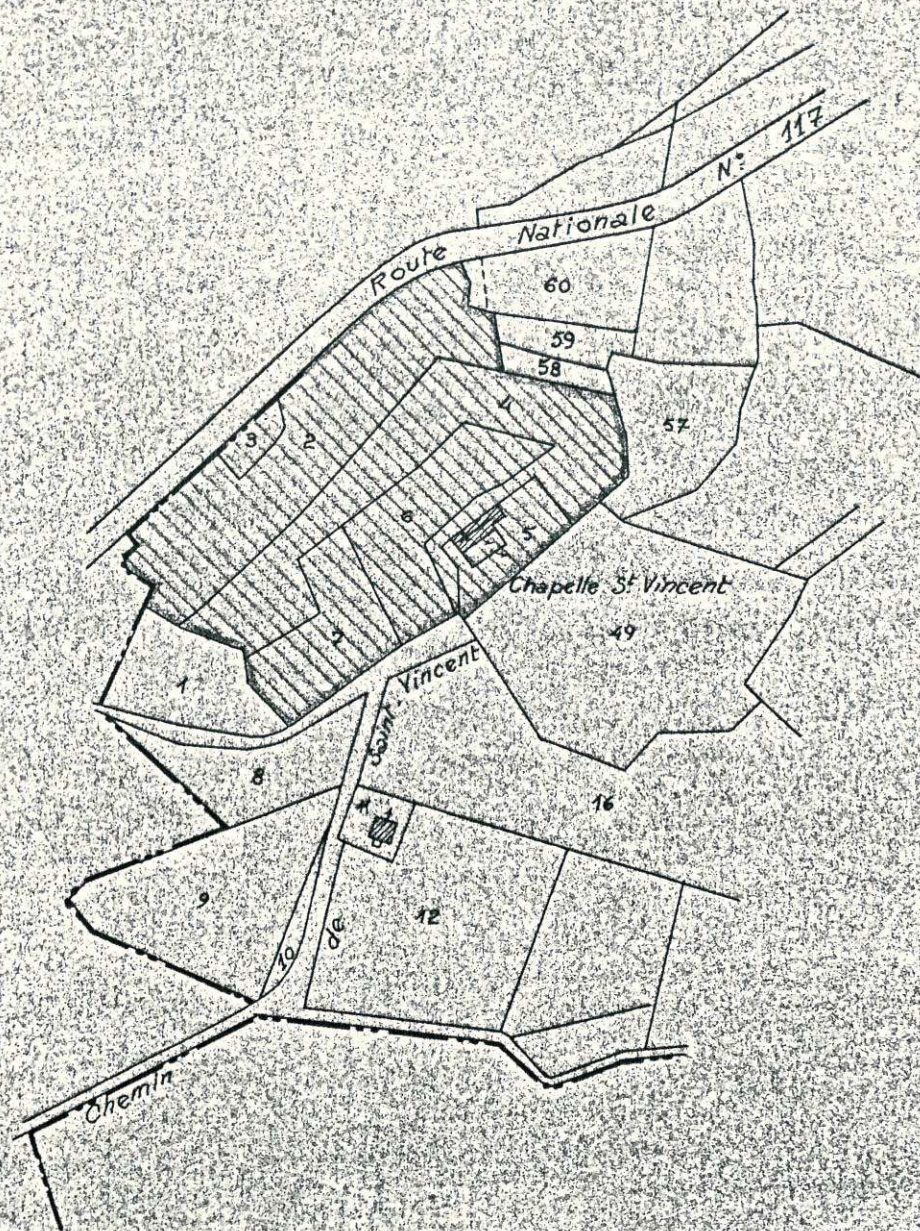
L'Agly



Saint - Vincent

Chapelle St Vincent

Lous Padrégquets



ESTAGEL P.O.  
 SITE DE L'ERMITAGE SAINT VINCENT

Echelle : 1/2500

AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE  
 DE PERPIGNAN P.O.

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : ESTAGEL

SITE : Ermitage St Vincent et ses abords

ARRETE : titre inscrit du 17 août 1944

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
-	1.9-10.11.	C1	207-2303 et 2304.	indivisiées au renouvellement du cadastre  (Documents du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et Plans au 1/2000 <sup>e</sup> des Bâtiments de France et au ? de la DSA.)